



FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00 / Fax 01 44 62 12 34

2014 : vigilance totale !

La CDSP du 11 décembre s'est conclue par une remise à plat totale du projet "évolution" ■ Pour SUD, la question majeure est la gestion RH du passage de la DSEM à la DTC ■ Nous revenons ici sur les engagements pris par le Siège ■ Pour nous, un seul mot d'ordre : vigilance totale !

Une CDSP "unitaire"...

Lors de cette CDSP, toutes les organisations syndicales ont principalement contesté :

- + le rythme échevelé du projet : en à peine deux semaines, tout était plié,
- + une gestion RH scandaleuse avec, à la clé, des mutations d'office en cas d'absence de candidats pour aller œuvrer à la DTC.

Bien d'autres problèmes étaient posés et ont aussi été abordés comme le régime indemnitaire, le devenir des "petites" ATM... (cf. encadré au dos).

On repart "à zéro"

La Poste doit donc maintenant faire une communication très rapidement à l'ensemble des services pour faire apparaître trois axes :

- un temps de questions / réponses entre les syndicats et le Siège (mois de janvier),
- une CDSP début février pour présenter les modalités d'un recueil des interrogations des agents, étant précisé que ce recueil, pour le Siège, ne servira pas à recueillir les souhaits des agents (donc aucun engagement d'aucun agent),
- tout ce qui sera discuté au plan national sera décliné au plan local, "sans interprétation" de la hiérarchie intermédiaire !

Ni cobayes, ni pions...

Ni moutons ! C'était le titre de notre premier tract qui reste totalement d'actualité. Rappelons que sont concernées 79 ATM et 3 UTA !

Plutôt que de questionner le Siège, nous avons avancé dans notre courrier un certain nombre de revendications qui doivent permettre de respecter les choix des uns et des autres ; et les droits de tous et toutes (cf. encadré au dos).

Clairement, nous voulons éviter que les agents deviennent volontaires (ou ne puissent pas l'être) sous la pression :

- des objectifs en matière d'effectifs, avec des ATM en surnombre du point de vue de la DSEM (poussette vers le départ...) ou en sous effectif (agent qui ne pourrait candidater...)
- de la logique des compétences, avec des agents qui seraient poussés dehors car exerçant déjà sur la maintenance du Courrier ou "mis à l'abri" car ayant des compétences "indispensables" à l'ATM. Peut être aurons-nous un début de réponse lors des bilatérales qui se dérouleront fin janvier.

En attendant : vigilance car le passé nous a beaucoup appris et le rattachement à l'Enseigne pourrait amener d'autres changements pour le personnel !

L'unité des syndicats et la coordination du personnel seront déterminantes dans les semaines à venir. Personne ne doit rester isolé devant un projet collectif ! Tous les agents et tous les sites doivent être en état de vigilance.

Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter rapidement :

alain.lobry@laposte.fr ; thierry.rebut@laposte.fr ; jeanmarie.arnaud@laposte.fr (nos trois élus au CHSCT)
dessaux@sudptt.fr (pour écrire à la fédération)

A la suite de la CDSP du 11 décembre, les dirigeants de la Poste voulaient connaître les “questions” posées par les syndicats ☐ Nous avons écrit début janvier un courrier qui recense nos exigences et nos préoccupations si la Poste maintient son projet ☐ En voici les principaux extraits...

I - Les règles RH. *(ces aspects valent pour les collègues des ATM comme des UTA)*

Appel au volontariat sans aucune restriction liée aux compétences des agents.

L'appel à candidatures doit être ouvert à toutes les directions et services de la Poste, outre la DSEM. En cas de candidatures multiples, l'agent de la DSEM volontaire sera prioritaire pour suivre son activité. Ce volontariat doit intégrer les demandes liées à une éventuelle volonté de mobilité géographique.

Si la Poste prévoit des entretiens, nous demandons que ceux-ci soient faits hors “chaîne hiérarchique” et que la liste des agents volontaires soit communiquée aux syndicats, ATM par ATM. Ce sont des garanties minimales afin de respecter le principe de neutralité/impartialité et d'éviter que des agents deviennent “volontaires” sans le vouloir...

Possibilité de faire des “bascules” au fil de l'eau sans date butoir commune à tous. Nous l'avons déjà dit à la CDSP : où est le problème si quelques ATM conservent encore l'activité courrier un certain temps ? Nous n'avons pas eu de réponse. On en déduit que c'est faisable... donc, **pas de date couperet !**

Et pas de mutation d'office ! Hors de question !

II - Sur la pérennité de la DSEM et de ses structures territoriales.

Lors de la CDSP, nous étions plusieurs à avoir souligné le risque de nous retrouver avec **des ATM à effectif très réduit**, surtout lorsque l'impact de l'évolution se mesure à - 1 ou - 2. On nous répondra que l'activité partira aussi mais... Mais cette pratique de “l'arrondi” peut avoir des effets démultipliés dans les petites structures. Et cette problématique existe déjà avec un mélange des “genres”... et surtout un mélange des fonctions et des emplois : cadres, techniciens, agents logistique...!

Il serait utile d'avoir un point d'information à ce sujet pour éviter d'avoir dans un futur proche une “entraide” généralisée du fait d'ATM très affaiblies que ce soit numériquement ou en compétences.

III - A propos du régime indemnitaire prévu.

Lors de la CDSP, **il a été affirmé que la logique indemnitaire proportionnée en mois de salaire prévalait dorénavant au Courrier**. Or, à moins que n'ayons pas vu tous les textes émanant de cette direction, celle-ci ne vaut que pour les classes III et IV. Et ce projet s'adresse plutôt à la classe II.

De plus, l'indemnité fonctionnelle a toujours été conçue comme une compensation au changement de fonction, voire de qualification. Pour le coup, si le “technicien” reste “technicien”, nous pensons que la logique des choses fera que le technicien ex-DSEM devenu technicien DTC sera très vite appelé à exercer des activités nouvelles. Et dans ces métiers, la formation prend un temps certain même en rythme de “croisière” (mise à niveau, sans changement de métier).

Pour ces raisons, la prime proposée (un mois de salaire) ne nous paraît pas très “valorisante” pour les agents techniciens. D'ailleurs, la DTC propose le double pour ses propres agents en reclassement !

IV - A propos d'un accueil futur dans un site de la DTC.

Il paraît important de rendre lisible à chaque agent volontaire **le type d'activités qui lui seront demandées**. Nous pensons ici à l'éventualité de travailler seul sur un site ou de travailler sur une zone géographique très étendue.

Ces questions peuvent paraître mineures pour nos dirigeants mais des agents de la DSEM se plaignent déjà fréquemment du temps passé en véhicule, source de fatigue, d'attention soutenue, voire de stress, pour respecter les impératifs de rendez-vous.